



## REGISTRE des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2021

Date de convocation : 4 février 2021

Sous la Présidence de FREUND Bernard, Maire  
Elus : 23 - En fonction : 23 - Présents ou représentés : 21

**Présents** : Jacqueline COLIN – Jean-Marie CRIQUI - Alexis DIEDERLE - Justine DELOGE - Jean-Luc ECKART - Deborah FELDEN - Guillaume FLICK - Céline FRANCK - Bernard FREUND - Mireille GOEHRY - Myriam HANTSCH - Ingrid HOENEN - Michel HUSER - Jean-Louis JOST - Michèle KOESSLER - Christine KREMMELE - Marc PFISTER - Marc WENDLING - Jennifer WOLFF  
**Pouvoirs** : Laure FRITSCH à Guillaume FLICK – Julien OSTWALT à Mireille GOEHRY  
**Absents** : Laure FRITSCH – Dominique GROSS – Julien OSTWALT - Xavier REMOND

DCM 2021 – 307

### 7 – FINANCES LOCALES

#### 7.1 – Décisions budgétaires

#### **Approbation du compte administratif principal 2020 de Wingersheim les Quatre Bans**

Le Maire présente aux élus le compte administratif 2020 appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes. Il est fait lecture de la section de fonctionnement, chapitre par chapitre et en investissement, article par article. Il a ainsi été répondu à toutes les interrogations.

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées ;  
**CONSIDERANT** l'examen du compte par le bureau composé des maires délégués et des adjoints ;  
**CONSIDERANT** le retrait du Maire afin que l'assemblée puisse se prononcer :

- **APPROUVE** le compte administratif principal de l'exercice 2020 présenté comme suit :

#### Section de fonctionnement

Dépenses : 1 072 811,82 €

Recettes : 2 698 927,49 €

Excédent : 1 626 115,67 €

#### Section d'investissement

Dépenses : 2 293 604,95 €

Recettes : 1 272 435,59 €

Déficit : - 1 021 169,36 €

#### **RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (excédent) : 604 946,31 €**

- **statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;
- **constatant** que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **1 626 115,67 €** ;
- **constatant** un déficit d'investissement de **1 021 169,36 €** ;
- **DÉCIDE** d'affecter en réserve à l'article 1068 la somme de **1 021 169,36 €** pour équilibrer la section d'investissement ;
- **DÉCIDE** de reporter l'excédent global de l'exercice à l'article 002 - excédent de fonctionnement reporté la somme de **604 946,31 €**.

(1 abstention)

DCM 2021 – 308

### 7 – FINANCES LOCALES

#### 7.1 – Décisions budgétaires

#### **Approbation du compte administratif annexe 2020 du Lotissement « Les Houblonnières »**

Le Maire présente aux élus le compte administratif 2020 appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes. Il est fait lecture de la section de fonctionnement, chapitre par chapitre et en investissement, article par article. Il a ainsi été répondu à toutes les interrogations.

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées ;

**CONSIDERANT** l'examen du compte par le bureau composé des maires délégués et des adjoints ;

**CONSIDERANT** que l'ensemble des opérations ont été définitivement achevées ;

**CONSIDERANT** le retrait du Maire afin que l'assemblée puisse se prononcer :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe du **Lotissement « LES HOUBLONNIERES »** de l'exercice 2020 présenté comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses : 215 535,58 €	Dépenses : 0,00 €
Recettes : 215 535,58 €	Recettes : 0,00 €
Excédent : 0,00 €	Excédent : 0,00 €

**RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (excédent) : 0,00 €**

**STATUANT** sur une clôture de l'exercice 2020 arrêté à la somme de 0 € :

- **CONFIRME** la clôture du budget annexe du Lotissement « Les Houblonnières » à la date du 31 décembre 2020.

(1 abstention)

**DCM 2021 – 309**

7 – FINANCES LOCALES

7.1 – Décisions budgétaires

**Approbation du compte administratif annexe 2020 de la Zone d'activités « Les Saules »**

Le Maire présente aux élus le compte administratif 2020 appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes. Il est fait lecture de la section de fonctionnement, chapitre par chapitre et en investissement, article par article. Il a ainsi été répondu à toutes les interrogations.

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées ;

**CONSIDERANT** l'examen du compte par le bureau composé des maires délégués et des adjoints ;

**CONSIDERANT** que l'ensemble des opérations ont été définitivement achevées ;

**CONSIDERANT** le retrait du Maire afin que l'assemblée puisse se prononcer :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe de la **Zone d'activités « LES SAULES »** de l'exercice 2020 présenté comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses : 295 516,30 €	Dépenses : 393 296,70 €
Recettes : 393 296,70 €	Recettes : 295 516,30 €
Excédent : <u>97 780,40 €</u>	Déficit : <u>- 97 780,40 €</u>

**RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice : 0,00 €**

**STATUANT** sur une clôture de l'exercice 2020 arrêté à la somme de 0 € :

- **CONFIRME** la clôture du budget annexe de la Zone d'activités « Les Saules » à la date du 31 décembre 2020.

(1 abstention)

**DCM 2021 – 310**

7 – FINANCES LOCALES

7.1 – Décisions budgétaires

**Approbation des comptes de gestion 2020 du trésorier principal**

La Trésorerie a adressé en date du **28 janvier 2021** les comptes de gestion provisoires 2020 de notre Commune de **WINGERSHEIM LES QUATRE BANS**.

Il y a lieu d'approuver les comptes de gestion 2020 du Trésorier principal de la commune.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier principal pour la période du **1er janvier 2020 au 31 décembre 2020** de la Commune de Wingersheim les Quatre bans ;

**Considérant** que les opérations comptables ont été exactement décrites ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées ;

**Statuant** sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections du budget PRINCIPAL et des budgets ANNEXES de la Zone d'activités « Les Saules » et du Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières » ;

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion 2020 du :
  - Budget Principal de Wingersheim les Quatre Bans ;
  - Lotissement d'Activités « Les Saules » ;
  - Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières » ;
- **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par la trésorière principale n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

(à l'unanimité)

**DCM 2021 – 311**

7 – FINANCES LOCALES

7.1 – Décisions budgétaires

**Approbation du budget annexe 2021 du Lotissement du Noyer**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget annexe du Lotissement du Noyer, crée au **1<sup>er</sup> janvier 2021** pour la réalisation d'une opération immobilière à vocation d'habitation.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir pris connaissance,

**Considérant** les acquisitions foncières nécessaires ainsi que les estimations financières pour sa viabilisation :

- **ARRÊTE** le **BUDGET annexe 2021 du Lotissement du Noyer** comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses : 682 000,00 €	Dépenses : 672 000,00 €
Recettes : 682 000,00 €	Recettes : 672 000,00 €

(à l'unanimité)

**DCM 2021 – 312**

3 – DOMAINES ET PATRIMOINE

3.1 – Acquisitions

**Lotissement du Noyer : Acquisitions foncières**

Dans le cadre du projet d'aménagement du Lotissement communal du Noyer à vocation d'habitation, et conformément aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal fixant les périmètres des zones à urbaniser,

**Le Conseil Municipal,**

**VU** les promesses de vente acceptées au prix de vente consenti de **4 300 € l'are** ;

Après avoir pris connaissance :

- des esquisses d'aménagement ;
- des contraintes topographiques,

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles suivantes pour une surface totale de **39,26 ares**, cadastrées comme suit :

PROPRIETAIRES	PARCELLES	SURFACES en ares
Indivision WEISS / FELDEN Joséphine / WEISS Joseph / WEISS Karine	Section 32 n° 92 / 93	25,96
WEISS Michel ou tout ayant droit successoral	Section 32 n° 91	13,30

- **FIXE** le prix des acquisitions foncières de ce projet d'urbanisme à **4 300 € l'are**, soit la somme totale de **168 818 €** hors indemnisation.
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes de vente auprès de Maître Albert SALAVERT, notaire à Brumath.

(1 abstention)

Sous la présidence de Bernard FREUND, Maire  
Elus : 23 - En fonction : 23 - Présents ou représentés : 22

**Présents** : Jacqueline COLIN – Jean-Marie CRIQUI - Alexis DIEDERLE - Justine DELOGE - Jean-Luc ECKART - Deborah FELDEN - Guillaume FLICK - Céline FRANCK - Bernard FREUND - Mireille GOEHRY - Myriam HANTSCH - Ingrid HOENEN - Michel HUSER - Jean-Louis JOST - Michèle KOESSLER - Christine KREMMEL - Marc PFISTER - Marc WENDLING - Jennifer WOLFF Xavier REMOND  
**Pouvoirs** : Laure FRITSCH à Guillaume FLICK – Julien OSTWALT à Mireille GOEHRY  
**Absents** : Laure FRITSCH – Dominique GROSS– Julien OSTWALT

2021 – 313

1 – COMMANDE PUBLIQUE  
1.4 – Autres contrats  
**Lotissement du Noyer : Mission d'urbanisme**

Le Maire informe les élus que l'emprise de ce lotissement communal ainsi que la topographie en forte pente nécessitent une étude urbaine et architecturale précise pour l'implantation des bâtiments afin d'éviter tout litige ou problème ultérieur entre riverains.

La mission confiée au **bureau d'étude M2i** est une mission de maîtrise d'oeuvre en génie civil et il serait opportun de mandater un architecte ou un urbaniste pour préciser les niveaux topographiques à respecter pour chaque lot.

Le **cabinet d'architecture DOSSMANN**, sise au 24 rue des chasseurs – 67170 Wingersheim les Quatre Bans a proposé son appui technique en ce domaine moyennant un forfait de rémunération de **6 000 €** pour 8 huit lots comprenant :

Phase 1	Cahier des prescriptions	1 200,- € HT
Phase 2	Rendez-vous CONSEIL à 300 € l'unité	2 400,- € HT
Phase 3	Rendez-vous CONTRÔLE à 300 € l'unité	2 400,- € HT
		<b>6 000, - € HT</b>

**Le Conseil municipal,**

Après avoir échangé sur le sujet :

- **EMET** un avis favorable à un accompagnement architectural pour constituer le dossier du permis d'aménager et suivre les permis de construire ;
- **CONFIE** cette mission au cabinet **DOSSMANN Architecte** pour la somme de **6 000 € HT** ;
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat s'y rapportant.

(à l'unanimité)

**DCM 2021 – 314**

7 – FINANCES LOCALES  
7.3 – Emprunts  
**Lotissement du Noyer : Réalisation d'un emprunt pour lancer les opérations d'urbanisme**

Pour préfinancer l'opération du Lotissement communal du Noyer, notamment les acquisitions foncières et la viabilisation, le maire propose de recourir à un emprunt auprès d'un établissement bancaire dont il assurera les prochaines semaines la consultation.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- **DONNE POUVOIR** au maire pour conclure un emprunt d'un montant maximum de **500 000 €** auprès d'un établissement bancaire pour lancer les premières opérations de démarrage du projet d'aménagement du Lotissement du Noyer ;
- **PRECISE** que le remboursement de cet emprunt se fera au fur et à mesure de la vente des terrains ;
- **PREND** acte que les intérêts sont prévus au budget annexe 2021 du Lotissement du Noyer ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

(à l'unanimité)

**DCM 2021 – 315**

3 – DOMAINES ET PATRIMOINE

3.1 - Acquisition

**Extension de la liaison cyclable liaison 5 Mittelhausen / Cimetière : Echange de terrains**

Le Maire rappelle que par délibération du **1<sup>er</sup> Octobre 2020**, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de la liaison cyclable 5 Mittelhausen / Cimetière.

Il s'en est suivi une autre délibération en date du **19 novembre 2020** approuvant le marché de travaux avec l'entreprise **G.C.M.** pour un montant HT de **126 671,40 €**.

Les concertations menées avec la commune voisine de Gim Brett révèlent que le chemin rural entre Mittelhausen et Gim Brett constituera une liaison cyclable entre le territoire du Kochersberg et celui du Pays de la Zorn. Il est ainsi constaté qu'il y a lieu d'aménager une liaison sur environ 50 mètres pour une cohérence de ce schéma à mobilité douce, prévu par la Communauté Européenne d'Alsace.

Le Conseil Municipal,

**VU** le projet développé entre les deux 2 territoires ;

**VU** l'emprise foncière nécessaire à la réalisation du projet ;

**VU** l'accord de **M et Mme FRITSCH Damien** pour céder une partie de leur propriété moyennant un échange foncier ;

**CONSIDERANT** les propriétés communales disponibles ;

Et après en avoir discuté :

- **DECIDE** d'échanger une superficie de **2,16 ares** à détacher de la parcelle cadastrée section 26 n°131 de leur sortie d'exploitation agricole contre **7 ares** d'une propriété communale à détacher de la parcelle cadastrée section 28 n° 31 ;
- **DEMANDE** au géomètre d'effectuer les PV d'arpentage nécessaires ;
- **AUTORISE** le maire à signer les actes d'échanges devant Maître Salavert, notaire à Brumath.

(1 abstention)

**DCM 2021 – 316**

3 – Domaine et patrimoine

3.1 – Acquisitions

**Cne déléguée de Mittelhausen : Acquisition de licence IV du restaurant « CASINO »**

Le restaurant **CASINO** situé en commune déléguée de Mittelhausen a fermé ses portes et le propriétaire souhaite se dessaisir de la Licence IV.

Les élus estiment cependant qu'il y a lieu de maintenir les licences sur leur territoire de Wingersheim les Quatre bans et le maire en propose ainsi l'acquisition pour la mettre à disposition d'une association ou d'un tiers.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acheter la licence IV du restaurant « CASINO » au prix de **3 000 € net** ;
- **CHARGE** le notaire, Maitre Salavert de la rédaction de l'acte s'y rapportant ;
- **AUTORISE** le maire à signer les pièces administratives correspondantes.

(à l'unanimité)

**DCM 2021 – 317**

5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.2 – Fonctionnement des assemblées

**Approbation de la convention de mise à disposition de locaux au Service Animations Jeunes du Pays de la Zorn**

Le **Service Animations Jeunes du Pays de la Zorn** propose de nombreuses activités sur le territoire de Wingersheim les Quatre Bans et occupe à cet effet l'ancienne école élémentaire de la Commune déléguée de Wingersheim mise à disposition.

En conséquence, il y a lieu de fixer les modalités de ces locaux par la signature d'une convention entre le Service Animations Jeunes du Pays de la Zorn et la Commune de Wingersheim les Quatre Bans.

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** la politique « Jeunesse » proposée par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

**Considérant** la demande sur le territoire de Wingersheim les Quatre Bans ;

**Considérant** que le Service Animations Jeunes du Pays de la Zorn a donné au bâtiment de l'école élémentaire une nouvelle affectation en la dénommant « Maison des Arts et de la Culture »

Et après avoir eu lecture des termes de ladite convention :

- **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021
- **AUTORISE** le Maire à signer le document administratif et à mettre en recouvrement les charges d'exploitation qui y sont précisées.

(à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**



**Bernard FREUND**